FRANKLIN GERTLER
ÉTUDE LÉGALE • LAW OFFICE

Aldred Building
507 Place d'Armes, #1701
Montréal, Québec, Canada H2Y 2W8

TEL (514) 798-1988
FAX (514) 798-1986
admin@gertlerlex.ca
www.gertlerlex.ca

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 13 mai 2022

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4110-2019 - phase 2, HQ – Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029 /
DEMANDE DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DE LA PREUVE DU ROEÉ
N/D : 1001-127-2

Chère consoeur,

Le 3 mai 2022, Hydro-Québec a demandé à la Régie de lui accorder un délai pour le dépôt des réponses aux demandes de renseignements (« DDR ») des intervenants[1], initialement prévu au plus tard le 5 mai 2022 à 12h[2]. Un délai de quatre jours ouvrables supplémentaires a ainsi été demandé, particulièrement en raison du grand nombre de questions reçues :

> « Cette situation s'explique principalement par le nombre particulièrement élevé de questions reçues, près de 400, dont certains libellés sont ambiguës. De plus, certaines questions comportent plusieurs demandes, et parfois pour chacun des 17 scénarios.
>
> Le Distributeur anticipe pouvoir déposer ses réponses mercredi le 11 mai à 16h et demande à la Régie de prolonger le délai en conséquence. »

Le 4 mai 2022, la Régie a permis cette prolongation de délai demandée par Hydro-Québec[3] :

> « La Régie prend acte de cette lettre et attendra donc les réponses à ces DDR au plus tard à 16h00, le 11 mai 2022. » (Nous soulignons.)

[1] B-0250
[2] D-2022-043
[3] A-0114

Les réponses d'Hydro-Québec aux DDR ont été déposées sur le SDÉ et rendues disponibles pour les intervenants uniquement le 12 mai 2022.

Devant ces circonstances, à l'instar de l'AQPER[4], le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) demande respectueusement à la Régie de lui permettre de déposer sa preuve **au plus tard le 6 juin à 16h**.

Cette durée additionnelle apparait nécessaire pour le ROEÉ et raisonnable dans le contexte du présent examen de la phase 2 du dossier. Le retard d'Hydro-Québec dans le dépôt de ses réponses entraine une réduction considérable du temps nécessaire pour les intervenants afin de lire et analyser les près de 400 réponses reçues, ainsi que compléter leurs preuves au dossier. Notons que cette étape s'inscrit dans le cadre d'un dossier volumineux, où les éléments de preuve pertinents au travail des intervenants s'échelonnent sur presque deux ans.

Par ailleurs, en raison d'engagements pris antérieurement, M. Bernard Saulnier, l'un des deux analystes du ROEÉ au présent dossier, sera absent et injoignable entre le 23 mai et le 26 mai 2022. Cela réduit d'autant plus le temps de préparation de la preuve du ROEÉ.

Le ROEÉ soumet que le délai demandé n'occasionne aucune conséquence négative pour la poursuite du dossier.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Gabrielle Champigny

par : Gabrielle Champigny, avocate

GC/gc

cc: (courriel seulement)
Me Simon Turmel, Hydro-Québec
Bernard Saulnier, analyste
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEÉ

[4] C-AQPER-0066.